ACCORD DE SOUS-TRAITANCE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

CONDITIONS GÉNÉRALES MAKE-IT-SIMPLE SA

PREAMBULE 2
ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD 2
ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE MAKE-IT-SIMPE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT 2
2.1 Instructions documentées 2
2.2 Confidentialité et sécurité des données à caractère personnel 3
2.3 Violation des données à caractère personnel 3
2.4 Sous-traitance 3
2.5 Sort des données à caractère personnel à l'issue du traitement 4
2.6 Audit 4
2.7 Assistance entre les parties - Divers 4
ARTICLE 3 - MAKE-IT-SIMPLE EN TANT QUE RESPONSABLE DE TRAITEMENT AU SENS DU RGPD 5
ARTICLE 4 - ENTREE EN VIGUEUR 6
ANNEXE A - DESCRIPTION DES TRAITEMENTS 6
Objet et finalité des Traitements 6
Durée du traitement 7
Nature du traitement 7
Type de données à caractère personnel traitées 7
Les catégories de personnes concernées 7
L'hébergeur des données personnelles. 7

PREAMBULE

La nouvelle Loi Fédérale sur la Protection des Données du 25 septembre 2020 (nLPD) est entrée en vigueur le 1er septembre 2023.

Les parties souhaitent mettre en place un accord de sous-traitance de données à caractère personnel afin d'encadrer le traitement des données personnelles entre MAKE-IT-SIMPLE SA et ses clients dans le cadre de l'utilisation des solutions informatiques et numériques MAKE-IT-SIMPLE (ci-après désigné l'ACCORD).

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD

Le présent ACCORD a pour objet d'encadrer le traitement des données personnelles entre MAKE-IT-SIMPLE SA et ses clients (ci-après désigné le Client) dans le cadre de des solutions informatiques et numériques MAKE-IT-SIMPLE.

Le présent ACCORD vient compléter les conditions générales MAKE-IT-SIMPLE (ci-après désignées les « Conditions Générales ») et en devient partie intégrante afin de se conformer à la nLPD.

Le Client est dénommé le « Responsable de traitement ». MAKE-IT-SIMPLE SA est dénommé le « Sous-traitant » ou « MAKE-IT-SIMPLE ».

Le présent ACCORD s'applique aux traitements de données à caractère personnel réalisés pour le compte du Responsable de Traitement en vertu des Conditions Générales et ceux mis en œuvre par MAKE-IT-SIMPLE SA dans le cadre des Conditions Générales.

Les caractéristiques des traitements effectuées par MAKE-IT-SIMPLE telles que l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité des traitements, le type de données à caractère personnel traitées et les catégories de personnes concernées sont détaillées en Annexe A du présent ACCORD.

Dans le cadre des traitements mis en œuvre par MAKE-IT-SIMPLE, MAKE-IT-SIMPLE est le responsable de traitement.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE MAKE-IT-SIMPE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT

2.1 Instructions documentées

MAKE-IT-SIMPLE s'engage à ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Responsable de traitement, et pour la ou les finalité(s) résultant des Conditions Générales, à l'exclusion de toute autre finalité. Il s'engage à ne pas transférer les données à caractère personnel hors de le Suisse et de l'Espace Economique Européen ou des pays dits de "protection adéquate" sans autorisation préalable et écrite du Responsable de Traitement.

2.2 Confidentialité et sécurité des données à caractère personnel

MAKE-IT-SIMPLE est responsable d'assurer la confidentialité et la sécurité des données lors de tout traitement réalisé par ses soins. A ce titre, MAKE-IT-SIMPLE s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des données à caractère personnel adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques. Il s'assure de garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des Conditions Générales, et de veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu des Conditions Générales s'engagent à respecter la confidentialité des données à caractère personnel ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et qu'elles reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

2.3 Violation des données à caractère personnel

Il appartient à MAKE-IT-SIMPLE, de notifier au Responsable de Traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance.

Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de Traitement si nécessaire de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Le cas échéant, le Responsable de Traitement fera son affaire de l'information des personnes concernées par la violation de leurs données à caractère personnel.

2.4 Sous-traitance

Il est expressément convenu entre les parties que MAKE-IT-SIMPLE pourra faire appel à un ou plusieurs sous-traitant(s) pour le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales.

MAKE-IT-SIMPLE doit s'assurer que le(s) sous-traitant(s) présente(nt) les mêmes garanties quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la nLPD.

Il s'engage également à faire respecter au sous-traitant les obligations de la présente Annexe. En tout état de cause, MAKE-IT-SIMPLE demeure pleinement responsable à l'égard du Responsable de Traitement de la bonne exécution de ses obligations.

2.5 Sort des données à caractère personnel à l'issue du traitement

A l'issue du traitement, MAKE-IT-SIMPLE s'engage :

- À restituer au Responsable de Traitement, dans un format standard toutes, les données à caractère personnel lui appartenant ;
- À détruire toutes les copies existantes dans ses systèmes d'information, à moins que le Droit Suisse n'exige la conservation de ces données à caractère personnel.

2.6 Audit

MAKE-IT-SIMPLE met à la disposition du Responsable de Traitement les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations prévues au titre de la présente Annexe et des dispositions légales et réglementaires applicables aux données à caractère personnel et pour lui permettre de réaliser des audits, à ses frais, sous sa responsabilité et dans la limite d'une fois par an.

L'audit sera mené par le Responsable de Traitement ou un auditeur qu'il aura mandaté, non-concurrent de MAKE-IT-SIMPLE ou de toute société appartenant à son groupe, et soumis à une obligation de confidentialité dont copie sera remise à MAKE-IT-SIMPLE pour approbation.

Le Responsable de Traitement s'engage à notifier avec un préavis minimum de trente (30) jours MAKE-IT-SIMPLE de tout audit, en lui communiquant impérativement par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment l'objet de la mission, les données auditées, les méthodes utilisées, la durée envisagée, et l'identité du ou des auditeur(s).

MAKE-IT-SIMPLE mettra en place les moyens raisonnables pour permettre à l'auditeur de mener à bien son audit.

Un exemplaire du rapport d'audit sera remis gracieusement à MAKE-IT-SIMPLE.

Les parties examineront de bonne foi ce rapport, et identifieront, le cas échéant, les actions qui devront être engagées par MAKE-IT-SIMPLE.

2.7 Assistance entre les parties - Divers

MAKE-IT-SIMPLE s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour aider le Responsable de Traitement à s'acquitter de ses propres obligations. MAKE-IT-SIMPLE assistera le Responsable de Traitement dans la mesure du raisonnable pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données à caractère personnel, ainsi que pour la réalisation de toute consultation préalable auprès de l'autorité de contrôle. MAKE-IT-SIMPLE transmettra au Responsable de Traitement les demandes d'exercice des droits des personnes concernées en temps utile au Responsable de Traitement afin de lui permettre de s'acquitter de son obligation de réponse.

MAKE-IT-SIMPLE s'engage à tenir un registre des traitements conformément à l'article 12 de la nLPD.

MAKE-IT-SIMPLE s'engage également à prendre en compte, s'agissant des outils, produits, applications ou services lui appartenant et dont il pourrait avoir l'usage pour traiter les données à caractère personnel, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

ARTICLE 3 - MAKE-IT-SIMPLE EN TANT QUE RESPONSABLE DE TRAITEMENT AU SENS DU RGPD

MAKE-IT-SIMPLE est amené dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales à traiter des données à caractère personnel relatives aux employés ou dirigeants du Responsable de Traitement (notamment les contacts techniques et commerciaux), ce qui peut inclure en particulier, mais de façon non limitative les informations de type, nom, adresse ou numéros de téléphone professionnels. Ces informations seront collectées auprès du Responsable de Traitement. Le traitement de ces données à caractère personnel est indispensable à la relation entre les parties et à l'activité de MAKE-IT-SIMPLE, à des fins de communication entre les équipes du Responsable de Traitement et du MAKE-IT-SIMPLE, d'actions commerciales ou marketing.

Le Responsable de Traitement déclare qu'il peut transférer ces données à caractère personnel au MAKE-IT-SIMPLE et qu'il s'est conformé au nLPD.

MAKE-IT-SIMPLE, en qualité de responsable de traitement de ces données à caractère personnel, s'engage à ne traiter ces données à caractère personnel que pour les seules finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Il s'engage à respecter les dispositions légales applicables en la matière, et notamment mettre en œuvre toutes les mesures techniques et d'organisation appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite.

Conformément à ses engagements, MAKE-IT-SIMPLE, en tant que responsable de traitement, ne vend pas les données personnelles de ses clients et ne les communique qu'à des destinataires habilités et déterminés, notamment les sociétés du MAKE-IT-SIMPLE SA auquel elle appartient.

À ce titre, vous autorisez expressément MAKE-IT-SIMPLE à partager les données à caractère personnel et leurs mises à jour. Les Données ne sont pas transférées en dehors de l'Espace Economique Européen.

Ces données à caractère personnel ne sont conservées que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le Responsable de Traitement est informé que les personnes physiques concernées disposent à cet égard :

- D'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement des données le concernant ;
- Du droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale ;
- Et du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés, après votre décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Pour exercer ces droits, les personnes concernées peuvent s'adresser au délégué à la protection des données (DPO) de MAKE-IT-SIMPLE SA à l'adresse email suivante : info@makeitsimple.ch ou au numéro de téléphone suivant +41 58 255 0 111

Enfin, Les parties et les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation directement auprès du Préposé Fédérale à la Protection des Données et à la Transparence (PFPDT)

ARTICLE 4 - ENTREE EN VIGUEUR

Le présent ACCORD entre en vigueur le 1er septembre 2023 et reste en vigueur pendant toute la durée d'utilisation des solutions informatiques et numériques MAKE-IT-SIMPLE par le Client.

ANNEXE A - DESCRIPTION DES TRAITEMENTS

Objet et finalité des Traitements

Le Sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de Traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

- La fourniture de la solution logicielle fournie en mode SaaS par le Sous-traitant au Responsable de traitement, objet des présentes Conditions Générales ;
- L'assistance et la maintenance de la solution logicielle objet des présentes Conditions Générales.
- L'hébergement des données personnelles du Responsable de traitement.
- Le cas échéant sous réserve d'avoir obtenu l'accord du Responsable de traitement, le transfert des données personnelles du Responsable de traitement vers un éditeur de logiciels tiers.

Durée du traitement

La durée du traitement est la durée de la fourniture de la solution logicielle du Sous-traitant au Responsable de traitement ajoutée d'un cycle de sauvegarde des données.

Nature du traitement

La nature des opérations réalisées sur les données personnelles est la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement.

Type de données à caractère personnel traitées

État-civil, données d'identification (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, date et lieu de naissance, etc.), Vie personnelle (situation familiale), Assurances sociales, Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, coordonnées bancaires, données comptables).

Les catégories de personnes concernées

Les catégories de personnes concernées sont le Responsable de Traitement, ses salariés, ses client et fournisseurs, les Responsable de Traitements du Responsable de Traitement (personnes physiques et personnes morales).

L'hébergeur des données personnelles.

L'hébergeur des données des données personnelles est la société MAKE-IT-SIMPLE SA dont le siège social est situé à Avenue Riond-Bosson 12 1110 Morges.